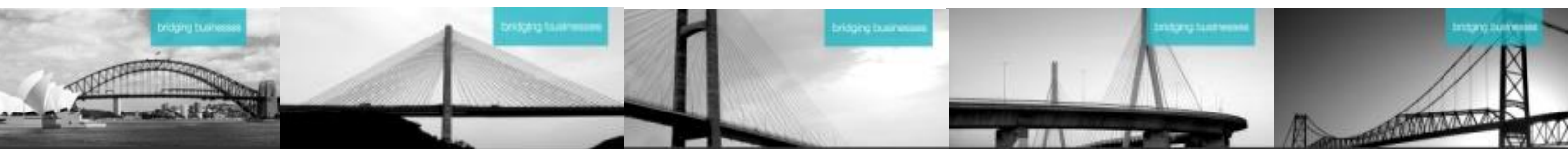


RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

BEAU GESTE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Ile du Roi - BP 320
27103 VAL DE REUIL CEDEX



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association BEAU GESTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le bureau le 31 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier arrêté le 31 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 18 mai 2020

Le Commissaire aux comptes
JPA Associations



Damien POTDEVIN

BILAN ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2019			Exercice clos le 31/12/18
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 31/12/19	
Capital souscrit - non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits ...				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	101 145	100 016	1 129	2 186
Autres immobilisations corporelles	49 986	41 669	8 317	4 366
Autres immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	153		153	153
Prêts				
Autres	1 840		1 840	9 613
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	153 124	141 685	11 439	16 318
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	7 431		7 431	10 841
Autres créances	39 523		39 523	50 126
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	44 896		44 896	44 301
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	91 156		91 156	130 749
Charges constatées d'avance	2 207		2 207	1 662
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	185 213		185 213	237 680
CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)				
ECARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION ACTIF (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	338 337	141 685	196 652	253 998

BILAN PASSIF

	Exercice clos le 31/12/19	Exercice clos le 31/12/18
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	24 392	24 392
Autres	73 931	88 585
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	3 104	(14 654)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	101 426	98 323
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	30 907	98 698
TOTAL PROVISIONS (II)	30 907	98 698
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 084
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 386	15 212
Dettes fiscales et sociales	43 060	36 554
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 872	128
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance	2 000	4 000
TOTAL DETTES (III)	64 318	56 977
ECARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION PASSIF (IV)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	196 652	253 998

RÉSULTAT

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Variation	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	68 216	83 835	(15 619)	-19%
Montant net du chiffre d'affaires	68 216	83 835	(15 619)	-19%
dont à l'exportation	21 676		21 676	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation	331 500	341 000	(9 500)	-3%
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	89 501	9 500	80 001	842%
Autres produits	3	1 002	(999)	-100%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	489 221	435 338	53 883	12%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0		0	
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	146 126	140 076	6 050	4%
Impôts, taxes et versements assimilés	4 124	5 286	(1 162)	-22%
Salaires et traitements	206 732	201 007	5 725	3%
Charges sociales	82 417	80 015	2 403	3%
Dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	5 710	5 733	(23)	0%
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	17 148	16 000	1 148	7%
Dotations aux provisions	4 533	820	3 713	453%
Autres charges	17 093	1 939	15 154	782%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	483 883	450 875	33 008	7%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	5 338	(15 538)	20 875	134%
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Pertes ou bénéfice transféré (IV)				
TOTAL QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS EN COMMUN (III - IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	782	886	(104)	-12%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	782	886	(104)	-12%
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	57		57	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	57		57	
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	725	886	(161)	-18%
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - V + V - VI)	6 062	(14 652)	20 715	141%

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Variation	
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	2 959	2	2 957	147842%
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	2 959	2	2 957	147842%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(2 959)	(2)	(2 957)	147842%
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (IX)				
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	490 002	436 223	53 779	12%
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	486 899	450 877	36 021	8%
BÉNÉFICE OU PERTE	3 104	(14 654)	17 758	121%

ANNEXES

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1. FAITS ESSENTIELS DE L'EXERCICE AYANT UNE INCIDENCE COMPTABLE

Néant.

2. CIRCONSTANCES QUI EMPECHENT LA COMPARABILITE D'UN EXERCICE A L'AUTRE

Néant.

3. AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Crise sanitaire du Covid-19

La pandémie de Covid-19 a touché tous les secteurs économiques et en particulier le secteur culturel suite à la fermeture administrative des théâtres et l'annulation de toutes les manifestations culturelles.

Cette crise n'a affecté ni les comptes, ni l'activité 2019.

Sur l'exercice 2020, les projets et tournées ont été reportés et la continuité de l'activité ne sera pas affectée.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. RÈGLES GÉNÉRALES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

3. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

5. INDEMNITES DE FIN DE CARRIÈRE

Une provision pour risque a été constituée en 2005 et complétée chaque année.

6. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.
Aucun autre changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

7. ENGAGEMENTS FINANCIERS PARTICULIERS

Pour la bonne compréhension des comptes, il faut noter que certaines immobilisations sont inséparables du studio « Le Dancing » (plancher, aménagements divers) et que l'association s'est engagée à les laisser en place en cas de départ éventuel.

8. CONTINUITE D'EXPLOITATION

Le statut d'association limite les capitaux permanents et rend l'association très dépendante de ses recettes courantes, recettes propres (ventes de spectacles et coproductions), complétées par des subventions publiques qui sont absolument indispensables.

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		Valeur d'origine en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement et de développement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles	923				923		
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	923				923		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agencement des constructions							
Installations techniques, matériel et outillage industriel	101 915				770	101 145	
Installations générales, agencements divers	12 583		2 983			15 567	
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier	36 808		5 620		8 008	34 419	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	151 306		8 603		8 779	151 131	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Autres titres immobilisés	153					153	
Prêts et autres immobilisations financières	9 613		15		7 787	1 840	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)	9 765		15		7 787	1 993	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	161 995		8 618		17 489	153 124	

AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	923		923	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	923		923	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Inst. techniques, matériel et outillage industriel	99 729	1 058	770	100 016
Inst. générales, agencements, aménagements divers	10 666	687	(0)	11 354
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	34 358	3 965	8 008	30 315
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	144 754	5 710	8 778	141 685
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	145 677	5 710	9 701	141 685

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
TOTAL CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 840		1 840
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	7 431	7 431	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	66	66	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	8 839	8 839	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Créances diverses envers l'État et les collectivités publiques	30 000	30 000	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	618	618	
Charges constatées d'avance	2 207	2 207	
TOTAL DES CRÉANCES	51 002	49 161	1 840

PROVISIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour implantation à l'étranger (avant 1/1/92)				
Provisions pour implantation à l'étranger (après 1/1/92)				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires	75698	4533	73472	6759
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	23000	17148	16000	24148
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	98698	21681	89472	30907

ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	14 386	14 386		
Personnel et comptes rattachés	7 334	7 334		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 079	29 079		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	991	991		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	5 657	5 657		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	4 872	4 872		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 000	2 000		
TOTAL DETTES	64 318	64 318		

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Nature de l'engagement	Montant de l'engagement restant à la clôture de l'exercice
Contrat(s) de crédit-bail Retraites et indemnités assimilées Créances de l'actif immobilisé Suretés reçues Suretés données Effets de commerce escomptés non échus cessions de créances Dailly, affacturage	6 759

AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

Opérations non inscrites au bilan (détail par nature)	Objectif commercial (description de l'objectif commercial)
Contrats de location de longue durée Fournisseurs et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance	Ricoh, location copieurs

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montants
Charges d'exploitation	2206
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	2206

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montants
Produits d'exploitation	2 000
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	2 000

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

	Montants
Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Normandie	95 000
Région Normandie	100 000
Département de l'Eure	25 000
Ville de Val-de-Reuil	30 000
TOTAL SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	250 000

SUBVENTIONS AIDES AUX PROJETS

	Montants
Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Normandie - Education artistique et culturelle	
Enseignement facultatif art :danse du Lycée Les Fontelles de Louviers - 2019/2020	4 500
Jumelage RTT avec la communauté de communes du Neubourg - 2019/2020	4 000
Jumelage avec les écoles primaires de Saint-Aubin-d'Escroville - 2019/2020	5 000
Jumelage avec les écoles de la Neuville-Chant-d'Oisel - 2019/2020	3 000
Jumelage avec les écoles maternelles de Saint-Aubin-d'Escroville - 2019/2020	3 000
TOTAL AIDES AUX PROJETS	19 500

SUBVENTIONS EN NATURE

	Montants
Ville de Val-de-Reuil - mise à disposition gratuite de locaux à l'usage unique de la compagnie :	62 000
- Le Dancing : studio de danse de 200 m2 sur l'île du Roi à Val-de-Reuil	
- des locaux administratifs de 130 m2 sur l'île du Roi à Val-de-Reuil	
- un local de stockage pour les décors et costumes de 450 m2 à la Ferme de la Salle à Val-de-Reuil	
- une maison de type F3 pour l'hébergement des artistes, rue de la Fossette à Val-de-Reuil	
y compris charges d'éclairage et de chauffage (à part le local de stockage)	
TOTAL SUBVENTIONS EN NATURE	62 000